L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie, No. 81, Rue Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 17 AOUT 1841.

POUR GOUVERNEUR: HENRY JOHNSON

Quelques journaux de l'administration déchue ont censuré avec amertume l'honorable M. Preston de la Caroline du Sud pour avoir voté en faveur du bill de la banque; ajoutant que si M. Preston avait voté dans le sens de l'Etat qu'il représente le bill n'aurait obtenu qu'une seule voix de majorité. Cette accusation est encore une nouvelle preuve de l'inconséquence que nous avons si souvent reprochée aux anciens partisans de M. Van Buren.

Il est vrai que l'opinion de la majorité des citoyens de la Caroline du Sud est contraire à l'adoption du bill de la Banque, mais, si tous les sénateurs avaient suivi scrupuleusement cette ligne de conduite la majorité eut été non pas d'une voix, mais de plus des deux tiers. En effet si l'on soutient que M. Preston devait voter dans le sens de la majorité des citoyens de son Etat il eut dû sans doute être de même de M. Mouton de la Louisiane, de M. Walker du Mississipi, de M. Cuthbert de la Géorgie, etc., car il eut sans doute justice à avoir deux poids et deux mesures. Ainsi d'après ce principe le vote eut été comme suit:

POUR LE BILL		CONTRE LE BILL	
Maine	2	New Hampshire	2
Massachusetts	2	Virginie	2
Vermont	2	Caroline du Sud	2
Connecticut	2	Alabama	2
Rhode Island	2	Illinois	2
New Jersey	2	Missouri	2
Delaware	2	Arkansas	2
New-York	2		
Pennsylvanie	2		14
Maryland	2		
Géorgie	2		
Caroline du Nord	2		
Louisiane	2		
Mississipi	2		
Indiana	2		
Tennessee	2		
Kentucky	2		
Ohio	2		
Michigan	2		
	38		

Comme on voit, si le vote des Etats avait été suivi par leurs représentans dans ce vote il y aurait eu 38 voix pour et 14 contre, c'est-à-dire 24 voix de majorité.

N'est-il pas singulier de faire un crime à M. Preston de son vote lorsqu'on ne dit rien à MM. Allen et Tappan de l'Ohio, Buchanan et Sturgeon de la Pensylvanie, Cuthbert de la Géorgie, Mouton de la Louisiane, Nicholson du Tennessee, Smith du Connecticut, Walker du Mississipi, Williams du Maine et Wright de New-York, lesquels sont tous dans la même catégorie! Tous ces sénateurs représentent des Etats dont l'opinion est favorable à une banque nationale ce qui ne les a pas empêché de voter contre le bill créant une banque nationale et l'on se tait sur leur compte pour attaquer avec violence un homme dont tout le crime est d'avoir fait exactement la même chose! N'est ce pas le comble de l'inconséquence!

Si M. Preston a mal fait de voter suivant sa conscience sans tenir compte de l'opinion de la majorité des citoyens de l'Etat qu'il représente, MM. Allen, Tappan & Co, au nombre de Onze, ont également mal fait sans aucun doute, car ils ont aussi voté sans tenir compte de l'opinion de la majorité de leurs concitoyens; pourquoi donc blâmer l'un et approuver les autres!

Son excellence le gouverneur a lancé sa proclamation ordonnant qu'une élection ait lieu le trente-un du présent mois et les deux jours suivans pour nommer trois membres de la chambre des représentans en remplacement de MM. C. Burke, L. L. Ferriere et Wm. DeBuys démissionnaires. Nous espérons que les whigs s'empresseront de choisir leurs candidats et de prendre des mesures énergiques pour assurer leur élection. Ne pourrait-on pas convoquer une meeting à la Bourse S. Louis pour samedi prochain!

Hier sur les six heures et demie du soir, il y a eu au coin des rues Conti et Chartres, une querelle entre deux jeunes gens de couleur. Les récits que nous avons pu recueillir sont contradictoires comme il arrive presque toujours en pareil cas, voici cependant la version la plus accréditée.

Un de ces jeunes gens a frappé l'autre d'un coup de couteau dans le flanc après en avoir reçu lui-même deux coups de bâton. On ignore encore le degré de gravité de la blessure. Nous ne connaissons point non plus l'origine de la querelle; nous avons seulement entendu dire par des personnes qui doivent être bien informées, que le blessé a toujours eu la réputation d'un homme paisible et inoffensif.

Il résulte d'une lettre insérée dans le Courrier d'hier soir que le nombre total des victimes de l'accident arrivé à bord du steamer *Louisiana*, est de 32. Sont trois morts, onze échaudés et dix huit manquant qu'on n'a pas revu.

INTERIEUR.
CONGRES.

SÉNAT.—Dans la séance du 7 courant, le Sénat a consacré cinq heures à la discussion d'un point d'ordre soulevé par la réception d'une pétition contre la Banque nationale.

A la suite de cette discussion a eu lieu l'adoption du bill des pensions de la Marine qui avait été ces jours derniers au sein du Sénat par la Chambre.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—On a proposé à la Chambre de prendre en considération le bill pour l'abrogation de la Sous-Trésorerie, mais cette motion qui a excité dans la Chambre un trouble inutile, n'a point eu de succès. Après un certain nombre de motions contradictoires et qui n'ont guères fait qu'accroître le désordre, on est enfin arrivé à décharger le comité général de l'examen du Bill d'Abrogation et à le discuter dans la Chambre. De pareilles séances ne méritent et n'inspirent pas grand intérêt.

FLORIDE.—Les nouvelles favorables de la Floride se confirment. Indépendamment de la horde de Coacoochee qui s'est rendue toute entière, de petits corps d'indiens arrivent chaque jour à Tampa Bay et l'on assure que Sam Jones ne tardera pas à faire sa soumission. Un détachement de troupes, conduit par des guides indiens, s'est mis à la recherche d'une partie de la horde de Tustenuggee et l'on espère fort qu'il réussira dans cette expédition. Malgré les succès obtenus par les troupes de l'Union, il est encore certains endroits de la Floride où les indiens ne craignent pas d'attaquer les habitations; ils ont fait dernièrement dans le comté d'Alachua une tentative qui fort heureusement a échoué. Ils ont mieux pris leurs mesures aux environs de New-Hanseville, ils ont pillé et brûlé William Townsend. Mais ces attaques partielles ne doivent pas donner d'inquiétudes sur la prochaine pacification. Les mesures du Colonel Worth sont trop bien prises et les expéditions trop énergiquement conduites pour que tout ne tourne pas au mieux dans un délai très prochain.

NEW-YORK.—Le navire Akbar qui vient d'arriver de Canton et auquel nous devons les plus récentes nouvelles de Chine, était parti de Boston le 17 novembre 1839; il est donc resté absent vingt mois et demi, pendant ce temps il a fait le commerce entre Canton, Singapour et les autres ports de l'Océan Indien, et il a réalisé environ $200,000 pour ses propriétaires, négocians à Boston. Un certain nombre de commis, employés dans des maisons de commerce de cette ville, ont demandé que l'on réglât positivement le nombre des heures de travail dont doit se composer leur journée, ils ne veulent plus être exposés à travailler jusqu'à quinze heures dans un jour, suivant le bon plaisir de leurs patrons. Le règlement qu'ils réclament, paraît de toute justice.

—Le *Great Western* est parti de ce port le 7 courant à midi et demi.

—On trouve dans le *Boston Mercantile Journal* quelques détails sur l'arrestation d'un citoyen Américain à Rotterdam.

"Dans la soirée du 15 juin un matelot américain se rendit à bord du navire Atalanta du Maine, cet homme, qui était ivre, se prit de querelle avec les autres matelots et une scène de désordre s'ensuivit. Enfin il quitta le bord et lorsqu'au moment après il voulut renouveler sa visite, le second capitaine s'y opposa. Comme il insistait malgré la défense du second, le capitaine survint qui réitéra la défense et dit au matelot de s'en aller. Loin de le faire, il se mit à injurier le capitaine et voulut entrer de force dans le bâtiment. Le capitaine se mit en devoir de repousser la force par la force, comme il en avait évidemment le droit, et dans la lutte qui eut lieu sur le pont volant qui séparait le bâtiment du quai le matelot tomba sur le bord d'un canot qui se trouvait amarré en cet endroit et se blessa assez grièvement. Dix minutes après le capitaine était en prison d'où il ne sortira qu'après jugement, et l'on ignore encore quand le jugement aura lieu.

"A une assemblée des Américains qui se trouvaient à Rotterdam une lettre fut écrite au chargé des Etats-Unis à la Haye, M. Bleecker, dans le but de solliciter la mise en liberté immédiate du capitaine Hatch, mais nous apprenons avec regret que M. Bleecker a déclaré ne vouloir pas se mêler de cette affaire."

Nous doutons beaucoup de la vérité de ce récit; il y a des choses trop invraisemblables. Le refus du chargé d'affaires des Etats-Unis d'interposer ses bons offices en faveur d'un compatriote est surtout si extraordinaire qu'il faut à notre avis, attendre de plus amples renseignemens pour porter un jugement sur cette affaire.

NEW-YORK.—Un meurtre horrible qui est encore aujourd'hui couvert du plus profond mystère, occupe singulièrement l'attention publique. Mary Cécilia Rogers était une jeune et jolie fille qui avait tenu pendant quelque temps l'un des principaux magasins de tabac de Broadway et qui était fort connue sous le nom de la belle marchande de cigares. Elle sortit pour aller se promener un dimanche matin du mois dernier; elle rencontra au coin de l'allée du Théâtre un jeune homme qu'elle paraissait connaître et s'achemina avec lui vers la rue de Barclay, comme si elle allait faire une excursion à Hoboken. Depuis lors on n'entendit pas parler d'elle, et ses amis alarmés firent mettre des avis dans les journaux; mais ce fut en vain. Quelques jours plus tard, trois jeunes gens qui se promenaient en bateau à Hoboken, aperçurent près de la Grotte de la Sybille, non loin de Castle Point, le corps d'une jeune femme qui flottait sur l'eau: ils le recueillirent et le portèrent au rivage. Le coroner vint faire son enquête; il constata que ce corps était celui de Mary Cécilia Rogers, et que cette pauvre jeune fille avait été victime d'un épouvantable assassinat. Elle inspire le plus vif intérêt; car on assure qu'elle menait une conduite fort régulière et qu'elle devait sous peu de jours faire un mariage fort convenable. Déjà plusieurs individus sur lesquels planaient quelques soupçons, ont été arrêtés; mais après le plus scrupuleux examen, on n'a trouvé contre eux aucune charge, et ils ont été mis en liberté. Les recherches de la justice ne se ralentissent pas; et la sensation produite par le crime, s'accroît encore de l'ombre impénétrable qui le couvre jusqu'à présent.

FRONTIERES.—On lit dans le *Commercial* de Buffalo, du 4 courant: "nous apprenons avec un vif regret,—regret que nous sommes sûrs de voir partager à toute la communauté,—que le 4e régiment d'artillerie, commandé par le colonel James Bankhead, doit quitter ce poste pour se rendre à New-York. Nous ne savons pas encore l'époque précise où ce déplacement doit avoir lieu ni quelles sont les troupes qu'on enverra ici; nous ne supposons pas qu'on laisse nos casernes vides. On prétend, nous ne savons sur quel fondement, que nous n'aurons que deux ou trois compagnies du 4e d'artillerie, qui est en ce moment dans le Michigan sous le commandement du lieutenant colonel Crane."

GARDES CÔTES A VAPEUR.—Il y a quelques années, M. Sutherland, qui était alors président du comité du commerce, demanda que le gouvernement fit construire des bâtimens à vapeur, appropriés au service de la douane; il démontra, et cela n'était pas difficile, que c'était le meilleur système que l'on put adopter pour atteindre le but final du gouvernement et en même temps pour mettre les gardes-côtes à même de porter de prompts secours aux navires en détresse. Malheureusement cette proposition n'a pas eu de suite. Il est à regretter que le gouvernement ne l'ait pas prise en considération. Le service de la douane sur les côtes s'en trouverait singulièrement amélioré si l'on adoptait le plan de M. Sutherland; ne serait-il pas du devoir de l'administration actuelle de songer à le mettre à exécution.

BOSTON.—Durant le mois dernier, il est entré à Boston 770 bâtimens, savoir: 30 vaisseaux, 24 barques, 150 bricks, 539 goëlettes, 22 sloops et 5 navires à vapeur. Dans ce chiffre ne sont pas compris une foule de caboteurs et les navires à vapeur qui font le service entre Boston et Portland, Bangor &c. Sur les 770 bâtimens mentionnés plus haut 260 arrivaient de ports étrangers; 116 venaient de Philadelphie et de Rondout (New-York) avec des chargemens d'anthracite, évalués à 23,405 tonneaux.

Le brick Lowell, capitaine Chase, allant de Savannah aux Caves avec une cargaison de bois s'est perdu dans la nuit du 16 juillet sur les brisans de Maguana. Le capitaine et l'équipage sont demeurés trois jours et trois nuits en mer dans leurs canots avant de pouvoir atteindre Long Key, d'où ils sont passés à Nassau avec le Mail Boat.

MME. RESTELL.

La fameuse Madame Restell a demandé la révision de son procès devant la Cour Suprême pour défaut de forme et son pourvoi est admis. On pense que la cause viendra en si prochain seulement. Si la cour Suprême annullait le jugement rendu contre Mme. Restell il y aurait nouveau jugement.

AVENTURE DES YANKEES.—Jeffries, l'un des plus célèbres critiques de l'Angleterre, déclare qu'il a la ferme conviction que si l'on offrait un prix de mille piastres pour la meilleure traduction de la bible grecque, ce prix serait remporté par un Yankee, qui au moment où l'offre serait faite, ne saurait pas un mot de grec. Il commencerait sur le champ à apprendre cette langue pour se mettre en état de tenter cette grande entreprise, la saurait et aurait achevé la traduction avant tous ceux qui voudraient concourir. Voilà certes un hommage rendu à l'activité des Yankees.

REMARQUABLE VITESSE.—Le chemin de fer de Birmingham à Londres a cent douze milles et demi de longueur; un convoi l'a parcouru dernièrement en deux heures cinquante-sept minutes. Ce n'est pas même une minute et trente cinq secondes par mille!

LA FEMME MATELOT.—Une femme déguisée en homme, est arrivée dernièrement à Philadelphie à bord de l'Algonkin, navire venant d'Angleterre. Voici les détails que donne sur elle l'*Inquirer*. Cette femme demeurait dans un village situé à dix milles environ de Glasgow, en Ecosse; son beau père la maltraitait si cruellement qu'elle prit la résolution de quitter son pays, quelque risque qu'elle dût courir. Elle abandonna donc la maison de son père, n'ayant que très peu d'argent et d'effets; elle acheta un habillement d'hommes, s'en revêtit et se rendit à Liverpool afin de se mettre à bord de quelque navire. Elle passa quelques jours à en chercher un et réussit toujours dans toutes ses visites sur les différens bâtimens à donner le change sur son sexe. Au moment du départ de l'Algonkin, sur lequel elle avait fixé son choix, elle parvint à se cacher dans quelque coin et ne se montra que lorsque le navire fut en pleine route. Elle déclara alors qu'elle avait été à bord d'un navire écossais et qu'elle avait été traitée si sévèrement qu'elle avait déserté. On crut à la vérité de cette histoire, et l'on ne se douta pas que ce déserteur n'était rien autre chose qu'une femme. Pendant les premiers jours, elle resta au milieu des matelots sans qu'aucun d'eux conçut aucun soupçon. Elle s'employa aux manœuvres à différentes reprises, et elle y montra de l'adresse, de l'activité et du courage. Quand on eut découvert qui elle était, le capitaine de l'Algonkin la traita avec beaucoup d'égards. Cette femme n'est pas jolie, mais elle a une figure franche et ouverte qui prévient en sa faveur. Elle a des manières fort décentes et un ton modeste. Elle met dans tout ce qu'elle fait beaucoup de convenance, et elle a plu, à cause de cela, aux personnes qui ont causé avec elle. Depuis son arrivée à Philadelphie, elle a trouvé un emploi dans une famille respectable et paraît fort heureuse de sa position.

EXTERIEUR.
HAVANE.

Nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 6 du présent mois. Les nouvelles des Etats Mexicains qu'ils contiennent sont antérieures à celles que nous avions déjà reçues par voie directe.

Une troupe complette d'opéra italien venait d'arriver à St. Jago de Cuba.

Les lettres particulières ne tarissent pas d'éloges sur la conduite à la fois libérale et ferme du capitaine général Valdez.

NOUVELLE GRENADE.—Nous trouvons dans l'*Advertiser* de Boston l'extrait suivant d'une lettre de Maracaibo, du 22 juin: "On a reçu ici des nouvelles de la république de la Nouvelle-Grenade: Le général Obando a été défait, et fait prisonnier; on croit que ce succès rendrait enfin le repos à la malheureuse république."

VARIÉTÉS.

L'HERITAGE DE MON ONCLE.

I.

(*Suite.*)

(Voir l'Abeille d'hier.)

En présence de tant d'intérêts rivaux, de prétentions, d'exigences de toute sorte, on conçoit sans peine que la position de M. Rigolet fût devenue intolérable. Loin de tirer aucun profit matériel de sa spéculation, il était déjà obligé de recourir aux emprunts, bien que son établissement eût à peine trois mois d'existence. Bref, il allait peut-être y renoncer, lorsqu'un évènement assez important vint tout à coup changer la face des choses: Mlle Hermance Rigolet, dont l'éducation était achevée, quitta définitivement la maison royale de Saint-Denis.

Il y a des historiens qui pensent que, lorsque les Francs, nos premiers pères ont fait la loi salique, ils étaient uniquement préoccupés de l'appréhension de voir le sceptre tomber en quenouille entre des mains trop débiles pour le porter, et l'autorité s'évanouir par la faiblesse du commandement. Pour nous, dût-on nous accuser de paradoxe, nous serions tentés de croire que ces guerriers législateurs ont redouté bien plutôt que cédant à l'invincible ascendant du sexe féminin, leur postérité n'en vint à ne plus vouloir d'autre joug, dès qu'elle aurait goûté celui-là et à déshériter quelque beau jour l'autre sexe du privilège plus ou moins glorieux de s'asseoir sur le trône. Qui sait même si la loi salique n'est pas un dérivé du précédent que celle que Dieu avait faite pour Adam et Eve dans le paradis terrestre, et si, dans la pensée de nos premiers pères, pensée coupable et mal fondée sans doute, le règne de la femme n'équivalait pas à la dégustation du fruit trop célèbre qui perdit le premier homme.

Quoiqu'il en soit, à moins d'être aveugle, on ne saurait nier l'influence irrésistible qu'une femme exerce sur une aggregation quelconque d'individus, alors surtout qu'elle est jeune, spirituelle ou jolie. Qu'est-ce donc quand trois qualités se trouvent réunies?.... Les plus faibles, à cet égard, valent mieux que l'homme le plus fort. Mlle Hermance Rigolet parut, et les flots en révolte dans l'établissement paternel rentrèrent incontinent dans leur lit, sans même faire entendre un sourd murmure. Le dîner fut trouvé d'une voix unanime parfaitement préparé, les mets merveilleusement choisis, le salon prodigieusement éclairé avec ses deux chandelles, et l'on attendit, pour se livrer aux chances fiévreuses du loto ou aux savantes combinaisons du domino, que la nouvelle venue eût fait savoir quel était celui de ces jeux qui convenait le mieux.

C'est que Mlle Hermance avait dix-sept ans, la taille svelte et élancée, les yeux bruns, brillans et humides comme la rosée, les cheveux châtains foncés et une physionomie fort agréable, à laquelle cette expression de mutinerie qu'on rencontre assez fréquemment chez les jeunes filles élevées dans les pensionnats et qui commençait alors à se fondre doucement avec la pudeur et l'ingénuité de la vierge devenue nubile, ajoutait je ne sais quoi de piquant et de puissamment attractif. Toute la pension Rigolet était sous le charme de ces grâces printanières dont rien ne saurait rendre la magnifique influence. C'était pour toutes ces têtes chenues comme une fraîche émanation de leur jeunesse depuis longtemps écoulée. Les femmes elles-mêmes, en contemplant cette rayonnante beauté, sentaient refleurir leurs plus doux souvenirs et se redressaient machinalement sur leurs sièges, et leurs lèvres flétries grimaçaient comme un sourire pendant que les hommes rajustaient furtivement quelque mèche égarée de leur chevelure plus ou moins artificielle, quelque pli malencontreux de leur cravate, et cherchaient par un impuissant effort à cambrer un torse qui jadis avait eu une taille.

De l'arrivée d'Hermance data une nouvelle ère pour la pension Rigolet. D'abord, la jeune fille prit définitivement la haute direction de l'établissement. Ce fut elle qui occupa à table le siège de présidente, et cela avec une grâce et une aisance de bon goût qu'elle tenait sans doute autant de la nature que des leçons et des conseils de la vénérable baronne de Bourgoing, surintendante de la maison royale. A sa droite et à sa gauche elle eut soin de placer, sans avoir égard aux distinctions sociales, les deux doyens d'âge de la société, et cette preuve de tact lui attira tous les suffrages. M. Rigolet, désormais borné aux fonctions de premier écuyer tranchant et de premier maître d'hôtel, [illegible] temps, Mlle Hermance se montra pleine d'attentions et de prévenances pour les autres antiquités végétales. [illegible] sa jolie adversaire, et se sentit [illegible] jaillissait sur elle-même.

D'un autre côté, Mlle Hermance apporta dans l'établissement des moyens de distraction qui lui étaient propres et qui y étaient inconnus avant elle: elle avait appris la musique à la maison royale, jouait du piano et chantait même assez agréablement. Bientôt, les passans attardés le soir dans la rue des Tournelles et sur le boulevard Saint Antoine accueillirent non sans quelque surprise (dix ans déjà se sont écoulés depuis l'époque à laquelle se passe cette histoire) quelques refrains, quelques notes affaiblies des romances de Panseron et des mélodies de Boieldieu et de Rossini. On organisa ensuite des lectures dont le célèbre romancier [illegible] fit tous les frais. Pas n'est besoin de dire qui remplissait le plus souvent les fonctions de lectrice, car les chapitres les plus intéressans eussent paru sans saveur, récités par une autre voix que cette voix fraîche et pure dont les vibrations éveillaient dans toutes les âmes un écho si profondément sympathique.

C'était plaisir de voir ce conciliabule de toutes les infirmités humaines, y compris la vieillesse, qui est peut-être la plus grave de toutes, parce que celle-là est sans remède, tour à tour amusé, ému, charmé par cette jeune enchanteresse qui semblait avoir emprunté à la fameuse Armide, non pas seulement la baguette, mais aussi la beauté. Son sourire illuminait tous ces fronts mornes et soucieux; toutes ces rides s'effaçaient sous son regard; chacune de ses paroles dissipait une douleur ou un ennui. Bref l'âge d'or était revenu pour la pension Rigolet. Il n'était bruit dans tout le Marais que des ineffables délices dont s'enivraient à longs traits les hôtes de ce bienheureux Eden. Une circonstance assez insignifiante en apparence, mais qui devait avoir d'immenses résultats, vint altérer la limpidité de ce ciel azuré, et là où régnaient la paix et le bonheur apporter le germe de tous les orages.

Il avait été convenu que les dimanches d'été le salon serait fermé, M. Rigolet ayant exprimé le désir de se réserver ce jour-là pour aller respirer l'air frais du soir sous les charmilles du Jardin-Turc et savourer à longs traits, avec sa fille, une bouteille de bière plus ou moins écumante, accompagnée d'une demi-douzaine d'échaudés. Or, par un beau dimanche du mois d'août, M. Rigolet entra tout disposé dans la chambre de Mlle Hermance une demi-heure environ avant le dîner et s'étant assis auprès d'elle.

—Que ferons-nous ce soir? lui dit-il.

—Ce qu'il te plaira, mon bon père, répondit Mlle Hermance en fille soumise.

—Ne trouves-tu pas, reprit M. Rigolet, que le Jardin-Turc devient bien monotone? Toujours les mêmes physionomies, des rentiers, des vieilles femmes, des arbres rabougris ou pleins de poussière, comme ceux du boulevard! Il me prend fantaisie d'aller ce soir à la campagne. Qu'en dis-tu?

—Oh la bonne idée! s'écria Hermance en sautant sur son siège et en jetant familièrement ses deux bras au cou du vieux bureaucrate, puis se ravisant tout à coup: Mais comment faire? ajouta-t-elle, tu sais que le dîner ne finit guère qu'à six heures, où irons-nous?

—Eh bien, n'avons-nous pas tout le temps nécessaire pour aller à Vincennes? Nous prenons l'omnibus à la place de la Bastille, et à sept heures, nous sommes, si nous voulons, au milieu du bois, nous y restons jusqu'à neuf heures et demie, et nous revenons ensuite nous coucher. Allons! voilà qui est chose convenue, n'est-ce pas, tu vas passer une robe et prendre tout de suite ton chapeau, pour que nous n'ayons aucun retard.

Pour toute réponse, Hermance tendit son front à son père, qui le baisa tendrement, et moins d'un quart d'heure après la jeune fille entrait radieuse dans la salle à manger, où tous les convives se trouvaient déjà réunis. Elle était vêtue d'une simple robe de mousseline blanche à pois, qui ne dessinait qu'à demi les plus gracieux contours, et elle tenait à la main une charmante petite capote de soie rose qui devait à coup sûr lui aller à merveille. De son côté, M. Rigolet avait cru devoir endosser à l'avance certain habit noir âgé de deux lustres environ, qu'il mettait seulement dans les grandes cérémonies, aux noces, aux enterremens et aux réceptions du nouvel an chez M. le secrétaire-général. De plus, il avait chaussé les bas blancs et l'escarpin à rosettes, accompagnement obligé d'un magnifique pantalon de nankin. Il était superbe.

—Oh! oh! s'écrièrent tout d'une voix les convives, il paraît qu'on a des projets ce soir.

—En effet, répondit M. Rigolet avec une certaine emphase, nous allons, ma fille et moi, à la campagne.

—Diable! diable! dit un des pensionnaires, vieux professeur de province à figure de satyre et à voix de fausset, vous avez peut-être tort, il a fait très chaud toute la journée. Je crains que nous n'ayons de l'eau ce soir. *Timeo imbrem.*

—Mon baromètre est au beau, répondit victorieusement M. Rigolet.

Là-dessus un ex-commis aux vivres de l'armée d'Italie, qui prenait la qualification d'ancien officier, et portait à ce titre, en tout temps de l'année, une redingote bleue boutonnée jusqu'au menton, avec un col noir à liseré blanc, accompagné d'une paire de moustaches réellement hyperboliques, repartit d'un ton expert:

—Et moi aussi, j'ai mon baromètre, et il est plus sûr que tous les autres, bien que je ne sache pas du latin, car je suis *français*, et mon baromètre est français comme moi.... c'est mes blessures!

—Ses blessures! murmura tout bas une dame à l'oreille de son voisin, il veut dire ses cors et ses durillons.

—Qu'il pleuve ou non, dit Mlle Hermance, peu m'importe! je suis brave et ne crains pas l'orage.

—Ne parlez pas ainsi, mademoiselle, reprit vivement l'ex-professeur, qui ne se tenait nullement pour battu. Les orages ont de tout temps été funestes, surtout au sexe enchanteur si bien personnifié en vous, et si vous aviez lu le quatrième livre de l'Enéide, où Didon, forcée de chercher un abri dans une caverne, y rencontre le bel Enée, *formosum Æneam....*

—Monsieur, interrompit l'ex-commis aux vivres, qui était doué d'une superbe voix de basse-taille, un ancien officier ne saurait souffrir plus longtemps qu'on se permette des allusions deshonnêtes en présence de Mlle Rigolet, entendez-vous, monsieur!

—Messieurs, de grace, calmez-vous! dit Hermance en riant; je suis bien déterminée à aller ce soir à la campagne; mais pour mettre tout le monde d'accord, je prendrai une ombrelle.

Cet incident n'eut point d'autre suite, et le dîner étant achevé, M. Rigolet et sa fille, accompagnés de tous les pensionnaires qui voulaient absolument lui servir d'escorte, s'acheminèrent vers l'omnibus de la place de la Bastille. Comme ils longeaient ainsi processionnellement le boulevard Saint-Antoine, un cabriolet fort élégant vint à passer. Il était conduit par un beau jeune homme blond d'environ 25 ans mis avec beaucoup de recherche. Derrière le cabriolet se tenait debout un petit groom en livrée. A la vue d'Hermance qui marchait en tête du cortège, appuyée sur le bras de son père, le maître du cabriolet ralentit brusquement l'allure de son fougueux alezan, et se penchant sur les rênes il se mit à contempler cette jeune personne avec assez d'affectation. Celle-ci s'en aperçut et détourna la tête en rougissant, mais à ce moment, soit que le beau *mirliflor*, comme venait de le baptiser une dame de la pension Rigolet, voulut se venger de cette marque apparente de dédain, soit plutôt que les figures au moins étranges qu'il venait de remarquer à la suite de la jeune fille excitassent son hilarité, il partit d'un grand éclat de rire, puis fouettant son cheval, auquel il fit traverser en quelques secondes la place de la Bastille, il disparut à l'angle du faubourg Saint Antoine.

Cinq minutes après, Hermance et son père montaient modestement, de leur côté, dans l'omnibus.

ALEXANDRE DE LAVERGNE.

(*La suite à demain.*)

DERNIERES DATES

New York	aout 7	Liverpool	juil 20
Boston	aout 6	Londres	juil 19
Philadelphie	aout 6	Havre	juil 18
Washington	aout 8	Paris	juil 7
Baltimore	aout 8	Bordeaux	juil 14
Charleston	aout 11	Madrid	juil 10
Vera-Cruz	juin 21	Cadix	aout 6
Tampico	juin 23	Havane	aout 6
Mexico	juil 2	Houston	aout 7

COMMERCIAL.

MARCHÉ DE LA HAVANE, 6 août.

Sucre mélangé, 6½, 9½ @ 6, 10½ 6½ 10, demi-florette nominal; blanc seul 9½ @ 10½; quebrado courant 5 @ 6½; cucurucho 4 @ 4½.

Café, première qualité, point, 7 de 9, @ 10½ par quintal, rare et sans demande, 8ème de 9, @ 9½, rare et sans demande; triage, 8½ @ 9.

Cire, 10½ @ 10.

Lettres de change sur Madrid, 6 @ 7 pour cent de prime; Londres 14 @ 14½; Paris 1 @ 1½, New-York, 3½ @ 3½; Boston 1½ @ 2; Nouvelle-Orléans à 8 jours, 1½ d'escompte; doublons et piastres mexicaines 1 pour cent de prime.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Point d'expédiés.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes.
Navire Jas. Perkins, Bacon, de Rio de Janeiro par la voie de Bahia.
Goel. Laura Virginia, Filetti, en 6 jours de la Havane.
Steamer Baton Rouge, Brenham, de Vicksburg.
" Swan, Rhodes, de Shreveport.

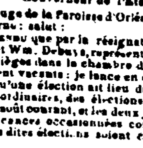

PAR A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Au juge de la Paroisse d'Orléans et à tous ceux que cela concerne: salut:

ATTENDU que par la résignation de G. Burke, L. L. Ferrière et Wm. Debuys, représentans de la Paroisse d'Orléans, leurs sièges dans la chambre de l'Etat de la Louisiane deviennent vacants: je lance en conséquence ce *writ* ordonnant qu'une élection ait lieu dans la paroisse susdite, aux lieux ordinaires des élections, le mardi, trente-et-unième jour d'août courant, et les deux jours suivants, pour suppléer aux vacances occasionnées comme il est dit ci-dessus, et que les dites élections soient conduites conformément à la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce dix septième jour d'août mil-huit-cent-quarante-et-un, et la soixante-sixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

[L. S.] (Signé) A. B. ROMAN.

Par le gouverneur, LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat.

17 août

IMPRESSIONS.

ON EXECUTE A l'Imprimerie de l'Abeille, *Toute espèce d'Ouvrage,* Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissemens, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c. AVEC PROMPTITUDE ET A DES PRIX MODÉRÉS.

JAMBONS—en tierçons [illegible] F. A. GIRAUD, 16, Tchoupitoulas.

VENTES DE SHERIF.

[illegible]

Wm. C. Lee vs. W. Hamilton. COUR DE DISTRICT—No. 17 [illegible] Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi 30 août 1841, à midi, [illegible] Conditions: comptant. J. L. LEWIS, Shérif de la Cour de District du premier district. 17 août

L'Etat de la Louisiane vs. Wm. K. Wilson. COUR CRIMINELLE du Premier District [illegible] 17 août. J. BOULIGNY, Jr. Shérif de la Cour Criminelle de la Nouvelle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse [illegible] Par ordre de la Cour, [illegible] 17 août

La goëlette LAURA VIRGINIA, de la Havane [illegible] JOHN ALEXANDER, 15 Canal.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS. [illegible] GEORGE DE [illegible], Président. 17 août

BATAILLON D'ARTILLERIE. Le Bataillon prendra les armes mardi 31 du courant à sept heures précises du soir. [illegible] Par ordre du capitaine [illegible] AD. [illegible], Major. 17 août

A LOUER. Le magasin sis à l'encoignure des rues du Camp et Natchez [illegible]

VENTE DE MARCHANDISES SECHES A TOMBER AU PRIX COUTANT. [illegible] 17 août

BORDURES & Cie en liquidation. BLANC de baleine, huile, cuivre &c. [illegible] WALTON & COLKAYNE, 18 et 20 Nouvelle-Levée. 17 août

ACAJOU ET BOIS DE CAMPÊCHE—[illegible] FRANCISCO TIO, 65, rue Ste. Anne. 17 août

CIGARRES de la Havane.—150 milliers cigares de la Havane de différentes marques. [illegible] FRANCISCO TIO. 17 août

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 61, Camp. 17 août

RUM—100 barils rum de Lafayette [illegible] JOHN A. MERRITT. 17 août

AVOINE—300 sacs avoine, en magasin et à vendre par WALTON & COLKAYNE. 17 août

FARINE—900 barils farine fraîche de Cincinnati, en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 46 rue Tchoupitoulas. 17 août

PORC—250 barils porc de toutes espèces de Cincinnati, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT. 17 août

WHISKEY—50 barils rectifié de Cincinnati, qualité supérieure, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT. 17 août

GRAISSE—700 barillets graisse en feuilles, en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT. 17 août

JAMBONS de Cincinnati, pour l'usage des familles, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT. 17 août

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] BLASCO & SIMIDEI, 70 rue de la Commune. 17 août

SUCRE de la Havane.—[illegible] BLASCO & SIMIDEI. 17 août

CIGARRES de la Havane.—Un assortiment complet de toutes qualités [illegible] BLASCO & SIMIDEI. 17 août

MAIS—200 sacs en débarquement du Ohio Valley, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24, rue Poydras.

ORGE—en débarquement du Ohio Valley, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 17 août

LARD—[illegible] JOHN R. SHAW & Co. 17 août

PORC—600 barils mess et prime, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 17 août

SAINDOUX—100 barillets, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 17 août

BEURRE—20 firkins, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 17 août

BŒUF—150 barils mess et prime, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 17 août

FIGUES-BANANES—[illegible] O. H. MIESEGAES, 34, Vieille Levée. 17 août

SUCRE—[illegible] O. H. MIESEGAES. 17 août

CAFE de Rio [illegible] GEO. GREEN & BROTH. 17 août

DEZAUCHE, Dentiste, POSE LES DENTS ET RATELIERS ARTIFICIELS [illegible]

[illegible]

AMUSEMENS.

[illegible] M. LEHMANN, 138, rue St. Louis. 6 août

BAL

AU PONT DU BAYOU ST. JEAN. Les mercredis et samedis de chaque semaine. [illegible] L'orchestre sera dirigé par M. Cobini. Prix par Cavalier $1. Le bal commencera à 8 heures. 9 août

A VENDRE à ce bureau et chez MM. les libraires Français.

LE GENDRE

Par M. CHAS. DE BERNARD. Feuilleton publié à Paris dans le *Siècle* et reproduit par *l'Abeille*. Prix 50 cents

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE. PERDU hier 12 courant pendant la pluie, entre une et deux heures de la journée, [illegible] G. LEGENDRE, No. 34, Vieux-Bassin. 13 août

LA société qui existait sous la raison de A. Bonnureau & Co. est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. Mr. J. Orieux, notre agent, est seul chargé de signer pour nous et d'opérer la liquidation. Nouvelle-Orléans, le 20 août 1841. A. BONNUREAU. 13 août

GRAINES FRAICHES DE JARDIN. Récolte de 1841. DERNIÈREMENT reçu du Nord et de la Louisiane, un grand assortiment de graines de navet, de choux d'hiver et d'automne, carottes, betteraves, oignons, radis, laitue, &c. [illegible] No. 7, rue de Canal, une porte après la rue des Magasins. 12 août

PERDUS OU VOLÉS. LES deux billets suivants qui étaient renfermés dans une lettre [illegible] J. VAIRIN & Co. 13 août

THEODORE VOIZIN & Cie. ont transféré leur magasin [illegible] 24 juil

ANDREWS & BROTHERS, Marchands commissionnaires et négocians en COTON. No. 40 rue de la Commune, vis à vis City Hotel. 16 août

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages, un cargo bien assorti [illegible] 9 août

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque. [illegible]

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS. Conseil de la Municipalité No. 1. RESOLU [illegible] (Signé) PAUL BERTUS, Recorder. Approuvé le 25 mai 1841. (Signé) WM. FREKET, Maire. Pour copie conforme, S. W. WATKINS, Secrétaire. 21 juil

FABRIQUE DE COTON. Coton à Nègres de Whitney. [illegible] BENJ. WHITNEY. 20 juil

TRESORERIE DE LA 2me MUNICIPALITE. CONFORMEMENT à la résolution [illegible] J. F. DUGARRY, Trésorier de la 2me Municipalité. 12 juil

LE Docteur CARTIER de la faculté de Médecine de Paris [illegible] 20 juil

AVIS. UN jeune homme qui voudrait étendre son commerce [illegible] 6 août

LOUIS MUR donne avis à ses amis et au public [illegible] au No. 81, rue de Chartres. 3 août

AVIS.—Les soussignés ont formé une société en commandite [illegible] ABRAHAM DANEGA, J. S. McFARLANE. 20 juil

UNE PARFAITE COIFFEUSE A VENDRE. [illegible] B. BOUNY, Courtier. 30 juil

SHALS &c.—[illegible] E. D. HYDE & Co., No. 14, rue de Chartres. 21 juil

INDIENNES &c.—[illegible] E. D. HYDE & Co. 21 juil

CASSE—[illegible] N. D. CHAMBERLIN. 29 juil

VINS de choix—[illegible] CHARLES CLEGG, 11 rue St. Charles. 27 juillet

AIGUILLES—[illegible] HYDE & GOODRICH. 26 juin

SAVON—A vendre par TUFTS & HOBART. 6 août

BEURRE—20 barillets en débarquement et à vendre par TUFTS & HOBART. 6 août

TOILE à chemises de Russie—[illegible] O. H. MIESEGAES. 6 août

CLOUS—300 barillets en magasin [illegible] O. H. MIESEGAES. 6 août

AVIS. LA société existant entre les soussignés [illegible] ROBERT ADAMS, H. C. L. HARTWELL. 13 août

PANIERS—TAPIS. 150 Jeux paniers de marché [illegible] WHITMAN & McNAIR, 112, rue de Chartres. 13 août

Succession d'Adolphe Angust. [illegible]

CAFE de Java—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] 18 août

Vente de Syndic. PAR J. A. BEARD & Co. [illegible] 14 juillet

POUR NEW-YORK directement. Dimanche 22 août. Le nouveau bâtiment marchand SAVANNAH, cap. Phillips [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 31, rue Gravier. 17 août

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas [illegible] HENRY TETE, 17, Conti. 15 août

POUR ST. LOUIS [illegible] JOHN R. SHAW & Co. 16 août

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.—[illegible] GINN & DUNN, Agents, Nouvelle-Levée. 16 août

POUR ST. LOUIS—Le steamer PAWNEE [illegible] JOHN A. MERRITT, 33, Camp. 7 août

POUR BOSTON.—[illegible] MARY BALLARD [illegible] JOHN A. MERRITT, 33, rue du Camp. 17 août

POUR VERA-CRUZ. La goëlette MERCEDITA, capitaine Astny [illegible] FRANCISCO TIO, 65, Ste. Anne. 17 août

POUR PHILADELPHIE—Le brick [illegible] GEORGIA, capitaine Lewis [illegible] JOHN A. MERRITT, 33, rue du Camp, ou à JOHN ALEXANDER. 17 août

On demande à affréter un navire pour le Havre [illegible] TH. BARBANCEY. 16 août

POUR LIVERPOOL.—Le navire ITALY [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 27, rue du Camp. 14 août

POUR MOBILE & PENSACOLE.—La goëlette fine voilière HARRIET, capitaine Streck [illegible] J. H. ASHBRIDGE. 15 août

POUR MATAMORAS, par le Brazos—[illegible] W. F. VIGERS & Co. 16 août

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier CARLTON, capitaine Hayden [illegible] JOHN A. MERRITT, 33 rue du Camp, ou JOHN ALEXANDER. 13 août

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier GEORGIA, capt Lewis [illegible] J. A. MERRITT, ou JOHN ALEXANDER. 13 août

POUR MATAMOROS—La goëlette CREOLE [illegible] A. CAPDEVIELLE & CAUCELLE. 31 juil

POUR LA MOBILE (Via Canal). [illegible] J. H. ASHBRIDGE. 11 août

POUR BOSTON—Le navire ST. LOUIS [illegible] JOHN A. MERRITT, 33 Camp. 11 août

POUR BOSTON.—Le brick de première qualité LIME ROCK [illegible] G. BEDFORD & BECK. 11 août

POUR PENSACOLE, St. Joseph & Apalachicola. La goëlette C. W. [illegible] HECHLER & STIRN. 10 août

POUR LONDRES. [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 27, rue du Camp. 10 août

ON A BESOIN D'UN bâtiment de portée de 125 à 150 tonneaux [illegible] HECHLER & STIRN. 10 août

ON a besoin d'un bâtiment de 100 tonneaux [illegible] HECHLER & STIRN. 7 août

POUR NEW-YORK. Le paquebot fin voilier A. I. LEVANT [illegible] JOHN ALEXANDER. 8 août

POUR ST. THOMAS. [illegible] JOHN ALEXANDER. 9 juil

POUR TABASCO, LAGUIRA—La belle goëlette [illegible] SULTANA [illegible] S. DE LIZARDI & Co. 26 juin

POUR BOSTON—La barque fine voilière NIAGARA, capitaine G. B. Coombs [illegible] J. A. MERRITT. 3 août

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick fin voilier CREOLE [illegible] JOHN ALEXANDER, 15 Canal. 2 août

POUR LIVERPOOL. Le brick CHAOS, capt. Pratt [illegible] GEO GREEN & BROTHER. 29 juil

POUR BOSTON. Le brick fin voilier GRAND TURK, capitaine Saunders [illegible] JOHN A. MERRITT, 33 rue du Camp. 6 juil

A VENDRE—Pour fret ou charte—Le brick fin voilier SAM. HOUSTON. [illegible] ALEXANDER GOW, 26 Bienville. 21 juil

ON A BESOIN d'un navire ou d'une barque [illegible] HECKLER & STIRN. 10 juil

EN débarquement des navires Orleans de New York et Chester de Philadelphie un grand assortiment de drogues, etc. [illegible] A. A. PEYCHAUD, 155 Royale. 14 août

A VENDRE—TRENTE BILLETS MEXICAINS ET AMERICAINS [illegible] JOSEPH TARDOS.

TRESOR DE LA POITRINE. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. S. SYKES. AUJOURD'HUI [illegible] 17 août

Pour le compte de qui il appartiendra. PAR JOS. A. BEARD & Co. [illegible] 17 août

PAR L. S. [illegible] 17 août

PAR J. B. BLACHE. [illegible] Samuel Hermann & autres contre leurs créanciers. [illegible] 17 août

PAR WHITMAN & McNAIR, 112, rue de Chartres. [illegible]

Crédit, vente par Encan. PAR WHITMAN & McNAIR. 112, rue de Chartres. [illegible] 16 août

PAR A. L. FERNEY. [illegible] 16 août

PAR F. E. TRICOU. Isidore Tessier contre ses créanciers. [illegible] 16 août

PAR A. D. DOROCOURT, encanteur. Paul Lagay contre ses créanciers. [illegible] 16 août

PAR ANTHONY FERNANDEZ. Successeur d'Adolphe Angust. [illegible]

PAR HEWLETT & CENAS. Vente d'actions de banque. [illegible] 10 juil

PAR F. E. TRICOU. F. H. Petitpain contre ses créanciers. [illegible]